

Décret de l'État islamique (ex-ÉIIL) concernant les chrétiens

RÉSEAU VOLTAIRE | 18 JUILLET 2014

ESPAÑOL DEUTSCH ENGLISH TÜRKÇE



É tat islamique
Bureau de la Justice

Décret

Louange à Dieu et gloire à l'islam pour sa victoire,
Humiliation pour les polythéistes dans leur soumission,
Que Sa justice, Sa paix et Ses bénédictions soient sur celui que Dieu
a éclairé avec son épée.

Et quand parmi eux une communauté dit : « Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah va anéantir ou punir d'un châtement sévère ? » (Les prédicateurs) répondirent : « Pour être libre de la culpabilité devant notre Seigneur (Allah), et peut-être qu'ils peuvent craindre Allah. » *al-Araf*(163) [1].

Les chefs des chrétiens et leurs partisans ayant été informés de la date de leur convocation pour manifester leur soumission au

Califat dans la wilaya (district) de Ninive, s'en sont détournés et ne se sont pas présentés à l'heure dite. C'est pourquoi il a été décidé de leur offrir de choisir entre ces trois options :

- ▶ L'Islam (pour se convertir).
- ▶ Payer le jizya (l'impôt dû par les infidèles).
- ▶ S'ils refusent, il n'y aura pas d'autre solution pour eux que la mort par l'épée.

Le prince des croyants, le calife Ibrahim – Dieu le glorifiera – les autorise à fuir par Alkhalafah, jusqu'à samedi 21 Ramadan 1435 [19 Juillet, 2014] midi. Après cette date, la seule chose entre eux et nous sera l'épée.

Gloire à Dieu, à son Prophète et aux croyants que les hypocrites ne connaissent pas.

[1] Il s'agit ici d'une erreur de référence, la citation renvoie à la Sourate 164.

Source : « Décret de l'État islamique (ex-ÉIIL) concernant les chrétiens », *Réseau Voltaire*, 18 juillet 2014, www.voltairenet.org/article184804.html